

DELIBERATION N° 81-8 DU 25 FEVRIER 1981  
RELATIVE A LA REMISE GRACIEUSE D'UNE REDEVANCE PRELEVEMENT

---

Le Conseil d'Administration

- Vu la demande de remise gracieuse de redevance prélèvement déposée par la Société Chimique de La Courneuve,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Redevances du 17 février 1981

D E L I B E R E

Le Conseil d'Administration accorde à la Société Chimique de La Courneuve la remise gracieuse des redevances prélèvement pour les années 1969 à 1974 pour un montant de 13 058 Francs.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence



Claude LEFROU

Le Président du  
Conseil d'Administration



Lucien LANIER

